

ECHOS du CONSEIL MUNICIPAL de MOLLANS-sur-OUVEZE
du 16 août 2010
par les élus de « Mollans autrement »

NOTA : les commentaires des rédacteurs sont en italique.

DECISION CONCERNANT LA POSTE

Le Conseil, avant de se prononcer, a jugé indispensable d'obtenir de la Poste des garanties supplémentaires.

Il a été fait observer que la Poste recouvre au moins deux entités :

- Le Service Public de la Poste fonctionne notamment grâce à nos impôts, que l'on soit citoyens de Mollans ou non ; or il y aurait désormais des villes qui disposeraient PLEINEMENT de ce service public et d'autres qui devraient assurer une partie de ce service aux frais de la commune.
- La Banque Postale, qui devient une banque comme les autres, nous oppose un problème de rentabilité économique. Mais est-ce une bonne raison ? En effet, en cas de désengagement de la Poste, beaucoup de nos concitoyens n'hésiteront pas à transférer leurs comptes.

L'Agence Communale que nous devrions créer devrait assurer, pour le compte de la Poste, un certains nombres de prestations ; celle du service courrier et celle de la Banque Postale.

Au titre de la concurrence, est-ce que nous ne risquons pas de voir contestées demain les agences communales créées par la poste et, ainsi, les contrats passés avec les communes devenir caduques pour cas de force majeure ?

De plus, l'engagement de la Poste qui prendrait en charge la rémunération de la personne recruté par la commune pour le fonctionnement de l'agence postale couvre-t-il réellement la totalité de l'emploi créé ?

L'engagement de la Poste n'est ferme que pour 9 années, après..... ?

Que se passera-t-il pendant les cinq semaines de congés du salarié de l'Agence Communale ou en cas d'absence fortuite ? Qui paie le remplacement ? Qui assure le remplacement ? Comment ?

Le Conseil a estimé que compte tenu de l'importance de la population de la Commune, notamment en été, de la proximité, y compris sur le département du Vaucluse dont nous sommes limitrophes, d'autres communes qui sont dépourvues de Poste ou de Banque, l'installation d'un Distributeur Automatique de Billets est indispensable.

Il a été demandé à Monsieur Le Maire d'user de tous les moyens pour obtenir satisfaction notamment sur ce dernier point.

PROPOSITIONS POUR UN PRÊT BANCAIRE

Monsieur le Maire estime que pour couvrir les travaux prévus en 2010 « cantine, logements sociaux de la Poste et de l'Ecole, solde des travaux de la Médiathèque », un emprunt d'un montant de 250 000 € est indispensable.

Après avoir examiné plusieurs propositions le Conseil a retenu un emprunt sur 15 ans auprès de la Caisse d'Epargne, au taux de 3,18%.

Nos élus auraient préféré un emprunt sur dix ans qui pèse moins sur les capacités financières de la commune pour l'avenir (quinze ans, c'est trois mandatures). Nous nous sommes ralliés cependant aux souhaits de la majorité étant donné la destination de l'emprunt.

EMBAUCHE POUR L'ESPACE PUBLIC INTERNET (EPI).

En coordination avec la commune de Saint-Auban, partie prenante au projet, et chef de file, l'embauche d'un animateur a été effectuée. Celui-ci interviendra 4h par semaine sur Saint-Auban et 20h par semaine sur Mollans.

Le Conseil a donné son accord pour la signature de la convention de mise à disposition et a souhaité rencontrer la personne embauchée.

ECLAIRAGE PUBLIC ROUTE DE NYONS.

Nos élus ont fait observer que ce projet ne figure pas dans le budget récemment voté et qu'il n'est pas, à leur avis, prioritaire.

Ils ont rappelés que les projets cantine et rénovation du réseau d'eau doivent être menés à bonne fin comme le Conseil s'y est engagé. En outre, nous nous interrogeons sur cette soudaine urgence que rien ne justifie à notre connaissance.

D.I.A (Droit de préemption de la commune)

Le conseil n'a pas souhaité exercer son droit de préemption à la suite de la vente d'un terrain constructible de 1000 m² environ, au Pas du Ventoux.

QUESTIONS DIVERSES

- **Maison Médicale** : Monsieur le Maire a fait part au Conseil des contacts pris pour la création éventuelle d'un « centre médical » capable d'accueillir les praticiens concernés à MOLLANS.

Ce projet, complexe, devrait être développé dans les mois à venir.

C'est un projet très important, essentiel pour l'avenir, que nous partageons volontiers, mais il faudra trouver les moyens fonciers et financiers nécessaires, sans compter les obstacles administratifs à surmonter.

- **PLU, (Plan Local d'Urbanisme)** : nos élus sont intervenus pour que le projet de PLU soit examiné par le Conseil à la suite des observations de Monsieur Le Préfet et des avis des Commissions d'Enquête. Monsieur le Maire nous a précisé qu'il n'avait pas encore connaissance du rapport concernant le Plan pour les Risques Inondation et Incendie. Il envisage une prochaine réunion pour le PLU. Nous attendons également les résultats des sondages géologiques pour la station d'épuration. Nous avons demandé que les dossiers soient mis à disposition de l'ensemble des membres du Conseil avant la réunion avec un délai suffisant pour permettre un examen attentif.
- **Réseau d'Eau** : des fuites ont été signalées. Nous avons demandé que les réparations nécessaires interviennent à bref délais, car des familles ne peuvent rester plusieurs jours sans eau. Monsieur le Maire nous a assuré que le nécessaire serait fait, rapidement.
- **Dossiers contentieux** : Nous avons réitéré notre demande concernant ces dossiers compte tenu des risques financiers pour la commune. La délégation consentie au maire ne le dispense pas de rendre compte à son Conseil. Si la confidentialité le justifie, un huis clos est possible.